

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100286 du 21 juillet 2010**

Pétitionnaire : Monsieur Frédéric NADLER

Localisation des travaux : Lozère / 48160 – ST ANDEOL DE CLERGUEMORT / Mas de Mathé

Nature des travaux : Stabilisation d'une aire de jeux

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Le sol de la plate-forme actuelle pourra être stabilisé par le procédé « stabex », composé de chaux hydraulique naturelle et de sable local de carrière de couleur « marron » du type de la carrière de la Veysière ;
- Le sol à traiter sera limité à la surface plane ;
- une clôture de sécurité par piquets bois et grillage à grosses mailles carrées type « ursus » en 2,00 m de hauteur maximum pourra être posé côté ruisseau ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées (nettoyage des places de dépôt, enlèvement de surplus de terre)